



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contrats de plan Etat-regions

Question écrite n° 49655

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les conséquences de la prolongation d'un an des contrats de plan Etat-regions pour les organismes bénéficiant de subventions de fonctionnement pour des postes de soutien aux productions ou la recherche dans le secteur agricole. En effet, si l'étalement des contrats pour les investissements ne pose pas de problèmes majeurs et permet souvent d'adapter le rythme des investissements aux capacités de financement des régions et de l'Etat, faute de moyens budgétaires supplémentaires, les subventions intervenant en fonctionnement risquent de subir une rupture ou une baisse préjudiciable. C'est ainsi par exemple que la station d'expérimentation nucicole Rhône-Alpes pourrait être victime de l'absence ou de la diminution de financements ONIFLHOR en 1999. Il souhaite donc connaître les dispositions que le Gouvernement compte prendre dans des cas de ce type, éventuellement par des avenants au contrat de plan, pour assurer la période transitoire entre le XIe Plan et le XIIe Plan.

Données clés

Auteur : [M. Bouvard Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49655

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1273